Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

CHUTE GRAVE D'ENFANT

Un très grave accident s'est produit dans la soirée de lundi, au podium installé à l'occasion de la fête régionale de gymnastique, sur la Grand' Place, face au nouvel Hôtel-de-Ville.

Plusieurs enfants, malgré la défense formelle et en dépit de la surveillance des agents de police, s'étaient hissés sur ce podium où ils essayaient d'imiter les gymnastes dans leurs exercices.

Dès qu'on les chassait, ils revenaient. L'un d'eux, déjà chassé plusieurs fois, Paul Debruycker, 11 ans, dont les parents habitent rue d'Alger, fit soudain une chûte de trois mètres et vint s'abattre sur les pavés de la place, en poussant des cris déchirants.

Des témoins relevèrent le jeune imprudent et le transportèrent au poste central de police où un docteur vint l'examiner. Le praticien constata une fracture du poignet droit.

L'enfant a été transporté en voiture chez ses parents puis a été dirigé ensuite sur l'hôpital de la Fraternité. Sauf complications un repos de plusieurs semaines suffira pour le complet rétablissement du petit blessé.

GLACE ETOILEE

Mme Dessutter, née Isabelle Denève, cabaretière, demeurant rue des Longues-Haies 132, se plaint qu'un individu inconnu a jeté une brique dans sa vitrine, la nuit dernière. Une glace de 100 francs a été brisée.

Je ne fume que le NIL

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUIN

211 enfants (101 du sexe masculin et 110 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant le mois de juin.

46 mariages ont eu lieu et 7 divorces ont été prononcés.

136 personnes (72 du sexe masculin et 64 du sexe féminin) sont mortes ; sur ce nombre, 25, dont 2 étrangères à la ville, ont succombé à l'hôpital.

La mortalité s'était élevée à 155 pendant le mois de mai dernier, et à 133 pendant le mois de juin 1908.

21 enfants de moins de 1 an sont morts, soit 10 % des naissances.

La tuberculose a fait 22 victimes, soit près de 16 % de la mortalité totale.

Le cancer a provoqué 8 décès.

Les maladies épidémiques en ont amené 5 : 1 par la coqueluche, 1 par la scarlatine, 1 par la cholérine, 1 par la diphtérie, et 1 par la méningite cérébro-spinale.

Le Bureau d'Hygiène a reçu 24 déclarations de maladies transmissibles, dont 17 pour la scarlatine, et a fait faire 61 désinfections diverses.

LA BONNE EAU

33 échantillons d'eau de puits ont été soumis à l'analyse chimique ; 30 ont été reconnus mauvais.

L'EXCELLENTE NOURRITURE

Durant le mois de juin, le service d'inspection des denrées alimentaires a saisi :

5.180 kilog. à l'abattoir ; 900 kilog. aux Halles Centrales ; 1.290 kilog. au marché aux poissons et à divers colporteurs.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint VICTOR VAISSIER

LES CARS TAMPONNENT

Hier, à midi et demi, place de la Fosse-aux-Chênes, Vermeiren, âgé de 57 ans, terrassier, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, 48, atteint de surdité complète a été renversé par un tramway qui l'a blessé très gravement à la tête.

Après avoir été soigné dans une pharmacie voisine, Vermeiren regagna son domicile.

Dans l'après-midi, il a réclamé l'examen d'un médecin parce qu'il ressentait des douleurs internes. Or le médecin lui a délivré un billet d'entrée à l'hôpital.

MORT AU CINEMA

Hier soir, le nommé Pammane, âgé de 19 ans, orphelin depuis trois ans, demeurant chez un oncle, rue de l'Industrie, 30, voulant profiter des fêtes de Roubaix, se rendit chez Lagache, rue Pierre-Motte, pour voir le cinématographe.

Il était à peine entré qu'il se sentit indisposé. Néanmoins, il assista à deux ou trois poursuites de voleurs par des gendarmes et se promettait un grand plaisir pour les prochains tableaux lorsque, tout à coup, on le vit s'affaisser sur un banc.

Les spectateurs se précipitèrent pour lui porter secours. Mais le malheureux venait d'être victime d'une congestion pulmonaire foudroyante.

Un médecin, appelé en toute hâte, ne put que constater la mort.

Le cadavre de Pamuane a été transporté à la morgue de l'Hôpital de la Fraternité.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 5 juillet 1909

Naissances. — Marguerite Vervaet, rue de Tunis, cour Demesy, 3. — Aline Pruvost, rue du Caire, cour Lernould, 8. — André Person, boulevard de Cambrai, 3. — Charles Allart, avenue Julien Lagache, Fraternité. — Marthe Lamont, rue Jules-Deregnaucourt, 28. — François Marot, rue de Beaurewaert, 46. — Gaston Leloussey, rue de Gênes, 33.

Décès. — Louise Duhamel, 25 ans, religieuse, rue du Coq-Français, 139. — André Bonnier, 2 mois, rue d'Alger, cour Ab-del-Kader, 10. — Marie Vraux, 85 ans, sans profession, rue Blanchemaille, Hospice civil. — François Leduc, 54 ans, journalier, avenue Julien-Lagache, Fraternité. — Marie Buyssens, 30 ans, soigneuse, avenue Julien-Lagache, Fraternité. — Jeanne Smet, 34 ans, sans profession, rue Decrème, 189. — Henri Delécluse, 69 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 52, Petites-Sœurs.

Mercredi 7, Réclame aux Galeries Lilloises : Peignoirs percale, dispositions et coloris nouveaux, valant 8.00, vendus 5.70.

Bourse du Travail

Fédération des Ouvriers du Bâtiment

La réunion du Comité fédéral aura lieu le mardi 6 juillet, à 8 heures précises du soir, au siège de la Fédération (Bourse du Travail).

Ordre du jour : Appel des nouveaux délégués au Comité fédéral ; Congrès de Bruxelles : rapport du délégué.

CROIX

RENTES OUVRIERES. — Louis Dewaecher, fondeur chez Vanoverschelde et demeurant rue Hoche, à Croix, s'est piqué avec une pointe à la paume de la main droite. Le docteur Démoulin craignant un abcès a prescrit 15 jours de repos.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Despierre Denise, rue Kléber, 41. — Soleaux Hippolyte, rue Gambetta, 3. — Liagre Robert, rue Colman, fort Boulangé, 21. — Jambon Honoré, rue Baudin, 32. — Haroux Claire, rue de l'Ermitage, 194. — Coupé Marcel, rue Saint-Jacques, 46. — Desaint Aline et Desaint Rachel (jumelles), rue de la Makellerie, 85.

Décès. — Béranger Camille, 45 ans, ménagère, rue des Oziers, 283. — Ducoulombier Jean, 70 ans, rentier, Grande-Rue, 114. — Meurice Joseph, 8 mois, Grande-Rue, cour Saint-Louis, 1.

WATTRELOS

ETAT CIVIL du 3 juillet 1909. — *Naissances :* Léon Martin, rue Hoste, 8. — Robert Leveugi, rue d'Audenarde, 38.

Publication. — Simon Méri, douanier, et Louise Couderc, sans profession.

Mariage. — Jules Brienne, maçon, et Jeanne Bauzière, soigneuse.

Décès. — Alphonse Dhaynaut, 64 ans, tisserand, rue Haugedé, 7. — Henri Codron, 25 ans, tisserand, Forêt-Lifiois.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

ON CAMBRIOLE LE BUFFET DE L'HIPPODROME

Après la dernière réunion des courses sur l'hippodrome du Brun-Pain, M. Jules Langlais, tenancier du buffet alla tenir un restaurant à Ostende.

Dimanche matin, à l'occasion du concours de chiens de défense, il vint pour rouvrir son buffet. Il le trouva cambriolé.

Après avoir brisé un carreau à la fenêtre donnant sur les tribunes de pesage, les voleurs avaient fracturé les meubles et emporté quatre couverts en argent, un sucrier en métal blanc, une pince en argent, 24 bouteilles de champagne et un litre d'apéritif.

M. Broux, commissaire du 2e arrondissement a été saisi d'une plainte.

COURSE CYCLISTE AJOURNEE

Par suite du mauvais temps, la course cycliste du Touquet qui devait avoir lieu hier est remise au dimanche 11 juillet, à 9 heures du matin.

LA MENDICITE

Charles Pradels, 47 ans, journalier, né à Eperlecques (Pas-de-Calais), a été arrêté par la gendarmerie, sous l'inculpation de mendicité. Il a été déféré au Parquet.

L'EXTRADITION

Les gendarmes de Tourcoing ont remis aux autorités belges, Arthur Véramme, âgé de 20 ans, journalier, né à Moorsèle (Belgique). Cet individu qui sortait de la prison de Lille, était réclamé par le procureur du Roi, de Courtrai, sous l'inculpation de vol et escroquerie.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 5 juillet 1909

Naissances. — Dupont Pierre, rue de la Croix-Rouge, 124. — Irène Poulain, rue de la Croix-Rouge, 171. — Fernand Six, rue Nationale, 142. — Simone Charlet, rue de Gand, 16. — Marie Beaucarne, rue du Beau-Laurier, 70. — Marie Duterte, rue d'Alsace, 78. — Marie Massard, rue Jourdan, cour Dumortier. — Anne Coeyman, rue du Moulin-Tonton, 83.

Publications de mariages. — René Delescluse, tisserand, rue Desaix, 25, et Marie Beulque, doubleuse, rue Roncq, 5. — Louis Delgrange, ratisseur, rue Piats, cour Saint-Louis, et Pauline Delahaussée, soigneuse, rue Ch. Houpline, 174. — Hector Descamps, mécanicien, rue Calvaire, 12, et Marguerite Kindt, doubleuse, rue de Flandre, 44. — Alfred Deschamps, tileur, rue Fin de la Guerre, 197, et Zélia Desmettre, doubleuse, rue Bondues, 16. — Louis Dumortier, apprêteur, rue du Bus, 28, et Pauline Poblon, sans profession, rue Dragon, 116. — Alfred Dupont, plieur, à Roubaix, et Alice Vanoverbeke, opiniâtreuse, rue de la Tossée, 119. — Arthur Grégoire, tapisseur, rue Paris, 92, et Zoé Delattre, doubleuse, rue de Strasbourg, 32. — Joseph Hier, maçon, rue Arago, 35, et Victorine Poulain, retordeuse, rue de Verdun, 16. — Henri Lyncel, peigneur, rue des Francs, et Fidéline Druart, journalière à Tourcoing.

Louis-Masure, wattman, rue de Gand, 315, et Célina David, retordeuse, rue de Gand, 160. — Charles Muteau, employé de commerce, à Mouvaux, et Germaine Darras, tailleuse, rue Laperouse, 7. — Louis Nivesse, homme d'équipe, rue Nationale, cour Catteau, 8, et Hortense Tully, soigneuse, rue de la Cité, 86. — Emile Pierpont, rattacheur, rue Masséna, 21, et Céline Desmettre, moulineuse, rue Masséna, 15. — Omer Pladys, ouvrier au tramway, boulevard Gambetta, 288, et Laure Lebrun, soigneuse, rue de Paris, 153. — Louis Renard, menuisier, rue des Piats, 48, et Albertine Dumont, moulineuse, rue du Touquet, 88. — Paul Sargis, maréchal-des-logis au 19me régiment de chasseurs à cheval, à Sampigny, et Berthe Bélengé, sans profession, rue du Clinquet, 87. — Cyrille Seys, tapissier, rue de Macon, 68, et Aurore Holaind, cannetière, rue de Gand, cour Planquart. — Carlos Thomas, tapisseur, rue de Madagascar, 25, et Camille Maréchal, bobineuse, rue Général Laharpe. — Paul Vanryssel, effilocheur, rue Malcense, 154, et Palmyre Delplanque, gazière, rue des Phalempins, 83. — Louis Vandenweghe, rattacheur à Mouscron, et Marie Coussement, soigneuse, rue de Mons, 34. — Georges Balsez, serrurier, rue Macon, 66, et Victorine Cappelle, soigneuse, rue Pont Romps, 202. — Alphonse Scherpereel, mécanicien, rue Vélodrome, 157, et Marie Verplancke, sans profession, rue du Levant. — Henri Bliecq, soigneuse, rue Berckem, 18, et Valentine Soetens, rattacheuse, rue Marlière, 35. — Albert Vannoen, tisserand, rue Buffon, 28, et Hélène Delcour, doubleuse, rue Nancy, 52. — Kléber Nys, ébarbeur, rue des Girondins, 24, et Marie Vanneste, doubleuse, rue des Girondins, 26. — Auguste Saelens, aide-chauffeur, rue Creil, 7, et Isabelle Callens, sans profession, rue du Caire, 99.

Décès. — Nicolas Paul 59 ans, teinturier, rue Saint-Pierre, 4. — Jeanne Verhelle, 35 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

LILLE

BECANES EN FUITE

Voici le beau temps revenu ou à peu près. C'est donc la saison où l'on profite quand le temps le permet, de faire des ballades en vélo et aussi des courses.

D'autre part, nul moment n'est plus propice pour les voleurs qui ne manquent pas d'exercer leurs talents au détriment des cyclistes trop confiants.

Dans la journée d'hier, lundi, deux cyclistes s'étant rendus pour affaires, à la Société Générale, se sont vus déposséder de leurs bécanes qu'ils avaient momentanément abandonnées dans le vestibule de cet établissement.

A onze heures et demie du matin, ce fut M. Jules Mathon, employé rue Jean-Bart, et demeurant 136, rue des Bois Blancs, qui constata la fuite de sa bécane.

Le voleur, mis en goût par la réussite du premier vol, subtilisait vers 2 heures et demie du soir, le vélo de M. Martinage Charles, 19 ans, employé boulevard de la Liberté, et habitant rue de la Trinité. Cette bicyclette est estimée 150 francs.

Les deux volés allèrent conter leur mésaventure à la police qui procède à d'actives recherches.

UNE AGREABLE RENCONTRE.... !

Un mendiant, Henri Delplace, de Boeschèpe, déambulait tristement dimanche soir, sur la Grande-Place de Lille, se demandant où il allait se réfugier pour passer une bonne nuit.

Deux inspecteurs de la brigade mobile, qui le connaissaient, l'ayant rencontré, lui rappelèrent qu'il avait à purger une peine d'un mois de prison que lui avait octroyée le tribunal correctionnel d'Hazebrouck pour outrages à agents.

Le mendiant fut conduit à la maison d'arrêt ou pendant 30 jours il n'aura pas à souffrir du froid et de la faim.

LES DANGERS DE L'IVRESSE

Un tailleur de pierres, M. Clément Maquet, 55 ans, demeurant rue Léon Gambetta, entrait en état d'ivresse dans un estaminet de la rue du Faubourg des Postes, prétendant qu'on lui servit une consommation.

En raison de l'état du pochard, le cabaretier refusa de le servir et le pria de bien vouloir se retirer.

Au lieu de suivre ce conseil, Maquet voulut saisir le cabaretier qui profita de ce moment pour mettre à la porte l'exigeant pochard.

Mais ce dernier, ayant l'équilibre peu stable, roula sur la chaussée, se faisant dans sa chûte une plaie contuse à l'arcade sourcillière, et des contusions à la joue gauche et au nez.

Après avoir été pansé dans une pharmacie voisine, le tailleur fut reconduit à son domicile.

Un arrangement étant intervenu, cette affaire n'aura pas de suites judiciaires.

LE FEU RUE D'ARCOLE

Un commencement d'incendie qui fort heureusement a pu être éteint avant d'avoir pris plus d'extension, s'est déclaré dimanche soir chez M. Liétard Désiré, menuisier et cabaretier, 54, rue d'Arcole.

Il était dix heures environ, lorsqu'un locataire, M. Cyrille Hubart, habitant au 2e étage de l'immeuble, aperçevait des flammes dans une chambre de l'étage inférieur, servant d'atelier au cabaretier.

Il s'empressa de prévenir ce dernier qui, en compagnie de plusieurs personnes, grimpa l'escalier. Sans prendre le temps d'ouvrir la porte de la chambre, il l'enfonça.

Pendant que des seaux d'eau étaient jetés sur des caisses enflammées, on jetait par la fenêtre des chaises neuves et un chiffonnier qui commençaient à brûler. Après un quart d'heure de travail, tout danger était conjuré.

Les dégâts causés tant par le feu que par l'eau, s'élèveraient à cinq cents francs environ et sont couverts par une assurance.

La cause du feu est inconnue et le cabaretier a déclaré que personne n'avait pénétré dans son atelier depuis trois jours.

La journée des Tamponneurs

Une voiture appartenant à M. Deléarde épicier, rue de Paris, et conduit par Fleuris Juvenot, passait lundi vers 9 heures 20 du matin, rue Nationale, lorsque le car M numéro 609, arrivant à une certaine allure, tamponna l'une des roues arrière du véhicule.

Heureusement, ni le conducteur, ni le cheval ne furent blessés. Seul l'avant-train de la voiture a souffert dans la collision.

Au Parquet

CAMBRIOLEURS SURPRIS A LINSELLES. — Dans la soirée du 28 juin, des voisins prévenaient les frères Grave Désiré, 26 ans, et Louis, 80 ans, habitant au hameau du Blatton, à Linselles, que des voleurs devaient être cachés chez eux.

Les vieillards, déjà couchés, se levèrent, procédèrent à une visite de leur maison et découvrirent, cachés dans un hangar, deux individus qui réussirent à prendre la fuite.

Désiré Grave avait reconnu dans l'un des fuyards son cousin, Jules Lécluse, journalier à Halluin, qui peu de temps auparavant était venu solliciter de lui un prêt d'argent.

Le vieillard avait devant lui ouvert un coffret caché derrière son lit et le contenu avait excité la convoitise de Lécluse qui avait résolu de dépouiller son parent.

On se demande jusqu'où les cambrioleurs seraient allés pour assurer la réussite de leurs criminels desseins.

Saisie d'une plainte et munie d'un mandat d'arrêt de M. Delalé, juge d'instruction, la gendarmerie d'Halluin arrêtait hier Lécluse et son complice Alfred Gadenne, également journalier à Halluin.

Tous deux ont avoué et déclaré qu'ils avaient pénétré dans l'immeuble en enlevant les volets et après avoir brisé les carreaux.

Ils seront amenés à Lille aujourd'hui.

ACCIDENT D'AUTO. — M. Delalé, qu'accompagnait son greffier, M. Bastoen, s'est transporté dans la journée à Roubaix. Il a dans cette ville et à son domicile interrogé M. Roussel, renversé le 8 mai par l'auto de M. Toulemonde.

M. Roussel qui avait eu une jambe brisée et dont l'état s'est subitement aggravé a pu faire au magistrat le récit de l'accident.

L'AFFAIRE DES ARTS ET METIERS. — M. Delalé se transportera aujourd'hui à l'Ecole des Arts et Métiers et y interrogera à nouveau M. Marlot et d'autres surveillants.

A ce propos, disons que toutes les histoires de lettres anonymes dénonçant les coupables au Parquet sont de pure fantaisie.

Rien jusqu'à présent n'a mis sur la piste des auteurs de l'agression contre le surveillant Marlot.

VOL D'UNE BECANE A RONCQ. — Les frères Seynave Henri, 26 ans, et Arthur, 19 ans, demeurant tous deux à Tourcoing, étaient inculpés dernièrement d'avoir dérobé une bicyclette à M. Lecoutter, demeurant rue de Tourcoing, à Roncq. A la suite d'une minutieuse enquête, faite par M. Houeix, juge d'instruction, l'innocence des frères Seynave ayant été établie, le magistrat a rendu hier en leur faveur une ordonnance de non-lieu.

L'EXPOSITION D'AEROSTATION ET D'AVIATION DU PALAIS RAMEAU

Cette exposition, des plus intéressantes, s'est terminée hier par un brillant concert donné par la musique municipale des sapeurs-pompiers. Malgré le temps déplorable qu'il fit durant toute la journée, une foule nombreuse y assistait qui s'est vivement intéressée à l'aéroplane Barbry-Carmer et Lenilheux, de même qu'au ballon forme dirigeable de l' « Avenir aérostatique du Nord ».

Enfin, une belle tombola fut tirée et nous donnons ci-après les numéros gagnants :

937	66	1030	928	555	910	468	871	377
228	794	774	136	998	528	845	1118	1002
607	686	986	635	735	187	649	536	961
580	558	800	963	1034	701	208	276	12
696	1136	75	98	1287				

Numéros supplémentaires :

380	712	1290	212	513	916	1155	1250	29
502	855	209						

Les lots peuvent être réclamés tous les jours, de 9 heures à midi, 160-162, rue Colbert, contre le billet numéroté servant de billet de tombola.

L'OMBRELLE REVELATRICE

Assis le plus tranquillement du monde sur un tricycle dans la salle des pas-perdus de la gare, un individu sifflotait des airs connus lundi matin, vers 11 heures, regardant les voyageurs affairés qui se pressaient pour prendre leur train.

Un homme d'équipe à l'œil vigilant, trouvant étrange l'immobilité de l'inconnu qui semblait cacher un objet sous son veston, l'aborda en ces termes :

« Hé l'ami, que fais-tu là ? Tu ne pourrais pas aller te reposer ailleurs ».

L'inconnu gêné, voulut se lever et laissa tomber une superbe ombrelle en soie, qu'il dissimulait dans ses vêtements.

Interrogé sur la provenance de l'objet, l'inconnu se troublant, avoua l'avoir dérobée quelques instants auparavant sur un tricycle.

Conduit au poste de police voisin, il déclara s'appeler Emile Sanche, 21 ans, ouvrier à Lesquin. Il sera poursuivi pour vol.

VOLEURS D'OUTILS

Après avoir subtilisé des instruments aratoires à son patron, M. Delcroix, cultivateur à Lannoy, le journalier Henri Claisse, 56 ans, né à Briastre, habitant rue des Etaques, prenait la fuite.

Sur la plainte de M. Delcroix, l'indélicat Claisse a été arrêté hier, rue de Juliers, au moment où il « bazardait » les outils du patron.

***

Un sujet belge, Charles Kleys, 35 ans, terrassier, ayant trouvé que son copain Julien Gryffon, demeurant 21, rue Basse, possédait une belle pioche, éprouva le besoin de s'en emparer et, en sa compagnie, de disparaître.

Kleys qui n'a pas de domicile connu est activement recherché par la police.

Graves accidents du travail

Un charretier et un ouvrier métallurgiste sont sérieusement blessés, l'un par une ruade de son cheval, l'autre par une pièce de son métier.

Deux accidents, dont des ouvriers furent victimes au cours de leur travail, se sont encore produits hier.

Ni pour l'un, ni pour l'autre, les conséquences ne seront mortelles, on l'espère, mais pour tous deux, le transport des victimes à l'hôpital Saint-Sauveur s'imposait.

BOULEVARD VICTOR HUGO

M. Georges Moncheaux, 24 ans, charretier, 81 bis, boulevard Victor Hugo, au service de M. Julien Manche, négociant en charbons à la même adresse, pansait son cheval, dans l'après-midi.

Sans doute énervé par la température orageuse, l'animal se mit tout à coup à ruer et M. Moncheaux, atteint d'un coup de pied à la jambe gauche, tomba sans pouvoir se relever.

Le docteur Gosselin constata une fracture du genou gauche et fit conduire le blessé à l'hôpital par une voiture d'ambulance.

A L'USINE DE FIVES

Dans l'après-midi également, M. Edmond Barré, 29 ans, riveur à l'Usine de Fives et demeurant rue Philadelphie, 13, était occupé à une machine-outil.

Soudain, deux boulons de la machine éclatèrent et une lourde pièce qu'il était en train de travailler se renversa sur l'ouvrier.

Celui-ci put, en tombant, se placer sur le côté, mais la masse qui le comprimait l'eut étouffé sans le prompt secours de ses camarades.

Le docteur Dubois vint examiner le blessé et releva une contusion grave de l'abdomen.

Tout en faisant des réserves sur les lésions internes possibles, le praticien ordonna le transport immédiat à l'hôpital.

CONSEIL MUNICIPAL

C'est aujourd'hui mardi 6 juillet que le Conseil municipal se réunira à la Mairie pour discuter l'ordre du jour que nous avons déjà publié, et les affaires nouvelles suivantes :

Sursis d'incorporation ; avis. — Travaux de tapisserie : adjudication : prorogation d'entreprise. — Usine de Fives : voie de raccordement : modifications. — Bureau de bienfaisance : aliénation de terrain. — Hospices : travaux. — Sapeurs-pompiers : secours. — Services municipaux : marchés de gré à gré. — Vente de terrain, rue Guillaume Tell.

Une chûte de 3 mètres

Un ouvrier tombe d'une échelle et se blesse grièvement.

M. Emile Robidet, 25 ans, employé de M. Paul Rouzé, entrepreneur, se trouvait hier vers 9 heures du matin chez M. Dhalluin, rue Jean-Bart, 72, où il inspectait des travaux en cours.

Pour accomplir sa besogne, M. Robidet se trouvait juché sur une échelle à une hauteur de 5 mètres.

Tout à coup, on ne sait encore si c'est à la suite d'un vertige ou d'un commencement d'insolation, M. Robidet tomba à la renverse et s'abattit sur des matériaux au pied de l'échelle.

Relevé et transporté dans une pièce de la maison, il reçut les soins d'un docteur qui constata une fracture du poignet gauche, des contusions à l'épaule et aux reins.

M. Robidet fut, après un premier pansement, reconduit sur sa demande à son domicile, rue de Bavai, par une voiture d'ambulance.

DISTINCTION HONORIFIQUE

M. Jénot, le sympathique et actif commissaire de police du 3e arrondissement vient de recevoir la médaille d'or de la Société nationale d'encouragement au bien.

Cette médaille ne diminuera pas sa modestie, mais elle est la bienvenue puisqu'elle permet aux amis, aux collègues, aux administrés de l'aimable magistrat de lui adresser leurs sincères et amicales félicitations.

DANS LE TEXTILE

Deux importantes réunions sont tenus à Fives et au Marais de Lomme

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Syndicat textile de Lille et environs organisait hier lundi salle de l'Orphéon, à Fives, une réunion publique pour exposer la question de l'unification des tarifs de Lille et des communes environnantes.

A la suite des éloquentes paroles des divers orateurs, l'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

« Les ouvriers et ouvrières des tissages Pollet, Renouard, Parsy, Decourchelles, Lechien et Desbonnet, réunis le lundi 5 juillet sous la présidence du citoyen Henri Rose, secrétaire du textile d'Houplines, salle de l'Orphéon, à Fives ;

Après avoir entendu les citoyens F. Creton, secrétaire du Syndicat textile de Lille, Saint-Venant, conseiller général et Bauche, conseiller prud'homme, s'engagent à réclamer l'unification des tarifs ;

Donnent mandat au Syndicat textile de Lille et environs de s'entendre avec la Fédération nationale et l'agglomération de la Vallée de la Lys pour prendre les mesures nécessaires pour faire aboutir l'unification ;

Déclarent rester solidaires avec le Syndicat dans les décisions qui seront prises sur cette question et se séparent aux cris de : Vive l'Unification ! Vive le Syndicat ! »

AU MARAIS DE LOMME

Dimanche après-midi, une importante réunion avait été tenue salle Dervaux, au Marais de Lomme, sous la présidence de H. Cnudde, pour les ouvriers et ouvrières des tissages Dubem, Mamet et Lego.

Après avoir entendu les causeries des citoyens Sohier, maire d'Houplines ; Creton, du Syndicat textile de Lille et Renard, secrétaire de la Fédération nationale, l'assemblée a voté un ordre du jour identique à celui acclamé à Fives.

FUNERAILLES CIVILES

Les funérailles civiles de M. Xavier Harvin, décédé à Lille, le 4 juillet, auront lieu aujourd'hui mardi, à 4 heures du soir.

L'assemblée à l'hôpital St-Sauveur, à 3 heures trois quarts. Inhumation cimetière de l'Est.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HAUBOURDIN

BRULES PAR DE L'EAU BOUILLANTE

Un accident dont les suites ne seront heureusement pas très graves, est survenu samedi vers 7 heures du matin, à l'amidonnerie Cousin Devos.

Un robinet adapté à une conduite d'eau chaude se rompit soudainement et le liquide bouillant se répandit, atteignant deux ouvriers qui se trouvaient à proximité.

Tous deux furent brûlés à la partie supérieure du corps : Henri Testelin, contremaître, à la face et aux mains ; Elysée Annedouche à l'avant-bras gauche et à la figure.

MM. les docteurs Bigo et Jacquet leur donnèrent des soins et déclarèrent qu'à moins de complications, les ouvriers brûlés en seraient quittes avec une dizaine de jours de soins.

LE CENTENAIRE DE L'HARMONIE

Nous avons annoncé que la ville d'Haubourdin célébrerait en juillet de l'année prochaine, le centenait de l'Harmonie municipale.

La date exacte de cette cérémonie est maintenant fixée au 12 juin 1910.

ASSOMMEE PAR UN WAGON

Le journalier Bénoni Hochedez, âgé de 57 ans, et demeurant rue Carmel, poussait un wagon chargé, dans l'usine de la société des ciments, quand le véhicule, déraillant, tomba et frappa violemment l'ouvrier à la tête.

M. le docteur Bigo, appelé à donner des soins au blessé, constata qu'en plus d'une plaie contuse au front et d'une entorse du cou, il était encore frappé d'une comotion cérébrale.

Le rétablissement du blessé demandera, à moins de complications, une quinzaine de jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Le crime d'Oudezeele

Ternynck, le contrebandier assassin est confronté avec sa victime le garde-champêtre Vannabel dont l'état s'améliore

Nous avons relaté en son temps le drame terrible qui eut lieu à Oudezeele dans les conditions suivantes :

Un contrebandier nommé Ternynck habitant Oudezeele venait frapper à coups de pied à la porte de la demeure du garde champêtre Vapnabel, avec lequel il avait eu maille à partir.

Ce dernier, sans méfiance, vint ouvrir et à peine avait-il entr'ouvert la porte qu'il recevait un terrible coup de couteau au ventre qui fit une horrible blessure d'où le sang jaillit abondamment. Malgré cette blessure le garde empoigna son agresseur et se débattit mais le garde épuisé tomba et Ternynck profitant de ce que sa victime était à terre lui porta encore quinze coups de couteau.

Le meurtrier fut mis en fuite par une voisine qui avec un fusil de chasse le mit en joue.

Son forfait acompli Ternynck se rendit au Ryveldt où il conta son acte qui fut applaudi de tous les fraudeurs qui habitent ce hameau. De là le meurtrier erra et toutes les recherches furent vaines. Cependant Ternynck fut traqué et se laissa arrêter près d'Hazebrouck.

M. Coupillaud, juge d'instruction s'est transporté hier sur les lieux du crime pour procéder à la confrontation du meurtrier avec sa victime.

LA DESCENTE DE JUSTICE

Le magistrat accompagné de son greffier ainsi que de quatre gendarmes de la brigade d'Hazebrouck qui menaient le meurtrier Ternynck, quittèrent Hazebrouck par le train de 8 heures 30 pour se rendre à Oudezeele.

A la descente du train le cortège se dirigea vers l'estaminet du Temple. Au cours des interogatoires de ces jours derniers, le meurtrier avait désigné cet endroit comme étant celui où il avait jeté l'arme du crime. Toutes les recherches furent vaines.

De là M. Coupillaud fit amener le prisonnier à Oudezeele, où la confrontation a lieu aussitôt.

LA CONFRONTATION

M. Coupillaud rentre le premier dans la chambre où se trouve le malheureux garde. On amène ensuite Ternynck qui devant sa victime observe une attitude cynique. Le magistrat fait remarquer au meurtrier la gravité de son acte. Puis il lui demande s'il regrette son crime.

Le misérable ne répond pas. Ternynck fut plus loquace lorsque le juge lui demande des explications sur un certain individu qui l'aurait poussé à commettre son horrible forfait. Là dessus nous ne pouvons donner de plus amples renseignements de peur d'entraver l'action de la justice.

LES INTERROGATOIRES

Pendant plus de cinq heures, M. Coupillaud a entendu les dépositions d'une trentaine de témoins, entre autres les voisins de Ternynck, qui furent unanimes à reconnaître sa lâcheté et son cynisme.

Ces dépositions furent assez intéressantes. Elles éclairèrent le magistrat sur les habitudes du meurtrier.

Ce dernier a subi également un long interrogatoire.

LE DEPART

A quatre heures quarante-cinq, le prisonnier et les gendarmes quittaient Oudezeele. Quelques amis de Ternynck étaient venus pour serrer la main à l'assassin et lui souhaiter du courage.

Aux gares de Winnezeele, Steenwoorde, grand nombre de curieux étaient venus pour voir l'assassin et lui crièrent « A mort ! lâche !

La rentrée à Hazebrouck se passa sans incident.

L'ETAT DU BLESSE

Après la confrontation, nous nous sommes rendus au domicile du garde Vannabel. Son état est aussi satisfaisant que possible. Sur la figure nous remarquons quatre plaies cicatrisées.

Nous lui demandons s'il souffre encore. Il peut à peine nous répondre, car il est très fatigué de la confrontaion qui dura près de deux heures.

D'après l'avis du docteur, le garde pourra se lever dans un mois.

PAS-DE-CALAIS

METZ-EN-COUTURE

Suicide d'une femme

La femme Savary, mère de trois enfants, dont le plus jeune a quatre ans, domiciliée à Gouzeaucourt (Nord), avait été abandonnée par son mari, qui était entré comme valet de charrue chez M. Amédée Dessaint-Demonchaux, cultivateur à Metz-en-Couture.

Il y a quelques jours, la dame Savary se rendit à Metz-en-Couture, accompagnée de son plus jeune enfant, pour tenter une réconciliation. Le mari ne voulut rien entendre.

« Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, dit la femme, tiens, voilà ton enfant, tu en feras ce que tu voudras... » Elle sortit, en proie à une visible émotion, puis alla se jeter dans un puits.

Quand, après de longues recherches, un puisatier, M. Beaufils, put saisir le corps avec un crochet, il y avait longtemps que la pauvre femme était morte.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du lundi 5 juillet

La session des assises s'est ouverte hier à midi, sous la présidence de M. Gravet.

Le greffier procède à l'appel nominal et général de MM. les jurés. Parmi ces derniers, trois sont absents. Ce sont : MM. Théry Octave, qui est décédé ; Sauvage Louis et Senet Adolphe, qui ont fait parvenir un certificat médical. La Cour les excuse.

Vol qualifié à Arras

Victor Risbetz, âgé de 19 ans, ouvrier mineur, demeurant à Arras, est accusé de vol qualifié.

Le 1er avril 1909, vers 5 heures du soir, Risbetz était chez la dame Dequidt, cabaretière et débitante de tabac à Arras, remarqua que cette femme rangeait des rouleaux de numéraire dans un tiroir et conçut le projet d'aller la voler.

Vers le milieu de la nuit, il se rendit à la maison de la dame Dequidt. A l'aide d'une serpe, il fit une pesée sous le battant gauche de la porte d'entrée, parvint à dégager la crémone et à ouvrier la porte. Il pénétra dans l'immeuble, mais il renversa violemment une table. Craignant que le bruit causé par la chute de celle-ci ne donnât l'éveil à la dame Beaumont ou à l'un de ses locataires, il se réfugia non loin de là, derrière la bascule publique.

Une demi-heure environ après, n'entendant aucun bruit dans la maison, il revint et pénétra dans la salle d'estaminet. Là, après avoir franchi un grillage clôturant le local réservé au débit de tabac et le séparant de la salle d'estaminet, il prit dans un tiroir environ 33 francs ; sur les rayons de ce débit une vingtaine de paquets de tabac et autant de paquets de cigarettes, d'une valeur totale de 28 francs.

Risbetz fractura ensuite avec sa serpe le tiroir de l'estaminet, où il prit encore 8 francs.

LES TEMOINS

Après la lecture de l'acte d'accusation et l'interrogatoire de l'accusé, le président procède à l'audition des témoins.

La fille Louise Dupont, maîtresse de Risbetz, faisant défaut bien que régulièrement citée comme témoin, est condamnée à 100 francs d'amende.

LE VERDICT

Après réquisitoire et plaidoirie, le jury se retire dans la salle de ses délibérations pour statuer sur les neuf questions qui lui sont posées. Au bout de vingt minutes, il revient avec un verdict affirmatif.

En conséquence, LA COUR CONDAMNE RISBETZ A TREIZE MOIS D'EMPRISONNEMENT.

Meurtre à Montigny-en-Gohelle

L'accusé est un nommé Jules Delporte, âgé de 21 ans, ouvrier mineur à Montigny-en-Gohelle.

Le 25 avril, Delporte rencontrait au cabaret Capillon, Waterlot Auguste, 24 ans, mineur. Waterlot avait été jadis l'amant de la femme actuelle de Delporte qui venait de le quitter pour retourner avec Waterlot.

Une